

**Intervention de Mme. Anne Magnant,**  
Délégué général à la langue française  
(Ministère de la culture, France)

**Ouverture du colloque**  
**« Préparer l'Europe à la société de l'information multilingue »**

Paris, 30 janvier 1997.

---

**La diversité culturelle et linguistique est une composante fondamentale de l'Europe, de son histoire, de sa culture. Elle comporte des enjeux culturels et sociaux majeurs. Son respect est essentiel pour la construction de l'Europe, pour l'adhésion des citoyens européens à son projet, comme pour la place de l'Union dans le monde.**

**La société de l'information pose la question des langues en des termes nouveaux sur les plans techniques et économiques. Loin d'être synonymes d'uniformité culturelle et linguistique, les nouvelles technologies peuvent être au service de la diversité des langues européennes.**

**C'est ce que nous voulons. La société de l'information est une chance pour le plurilinguisme.**

L'Europe a marqué à plusieurs reprises son attachement au respect de la diversité culturelle et linguistique.

Pour que les citoyens européens vivent de façon harmonieuse dans une société plurilingue, il est nécessaire, en premier lieu, de les encourager à apprendre des langues étrangères et de leur en donner la possibilité. La résolution du 31 mars 1995 du Conseil de l'Union européenne souligne l'importance de l'amélioration de la qualité et de la diversification de l'apprentissage et de l'enseignement des langues dans les États membres.

En outre, les Conclusions du 12 juin 1995 du Conseil de l'Union visent à **faire prendre en compte le respect de la diversité linguistique et la promotion du plurilinguisme dans l'ensemble des politiques et des actions communautaires** : enseignement des langues, mais aussi information du consommateur, nouvelles techniques de communication, relations extérieures de l'Union...

Pour ce qui concerne plus particulièrement la société de l'information, dès 1994, les **Conclusions du Conseil européen de Corfou soulignent l'importance des aspects linguistiques et culturels de la société de l'information.**

Sur le plan international, l'Union européenne a favorisé l'adoption de prises de position dans le cadre du G-7 lors du Sommet de Bruxelles en février 1995 et de la conférence « Société de l'information et développement », en mai 1996, à Midrand en Afrique du Sud.

**Les actions de la France en faveur des langues sont aussi largement tournées vers le plurilinguisme, dont elle a fait une de ses priorités.** Un grand nombre de mesures ont été prises en ce sens, notamment dans le cadre de l'application de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française.

Ainsi, la maîtrise du français et l'apprentissage de deux autres langues font-ils partie des objectifs fondamentaux du système éducatif. La SNCF et la RATP comme de nombreux autres organismes publics ont mis en place des informations dans plusieurs langues pour améliorer l'accueil des voyageurs et des touristes étrangers.

Enfin, la présence du français et du plurilinguisme est un des axes majeurs de la politique de la France pour le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

**C'est dans ce domaine, sans doute, que les enjeux sont les plus importants : ces technologies représentent, si on le veut, une chance immense pour le plurilinguisme.**

En effet, nous ne voulons pas que l'entrée dans la société de l'information s'effectue en contradiction avec nos valeurs, ni en Europe, ni en France. La possibilité de communiquer plus facilement et plus rapidement avec l'ensemble du monde ne doit pas s'accompagner d'une uniformisation culturelle et linguistique qui aurait des conséquences graves pour le futur.

Loin de faciliter la construction de l'Europe, cela constituerait un obstacle qui obérerait l'égalité des chances entre les citoyens de l'Union, serait un facteur supplémentaire d'exclusion et pourrait même être une menace pour la liberté d'expression. N'oublions pas que notre langue maternelle est l'outil le plus efficace de notre pensée et le véhicule de nos opinions le mieux adapté.

Pourquoi constate-t-on aujourd'hui une tendance au monolinguisme notamment sur l'internet ?

**Il subsiste encore des difficultés qui freinent la présence de contenus dans toutes les langues sur les nouveaux supports.**

En outre, **les passerelles entre les langues et les cultures sont trop peu nombreuses.** La traduction est trop chère et trop lente. Les outils logiciels qui permettent de communiquer, de consulter des banques de données, de traiter et d'exploiter l'information n'existent pas dans toutes les langues et sont difficilement accessibles aux petites et moyenne entreprises et aux individus. Les ressources linguistiques qui permettraient de les réaliser et de les diffuser sont trop peu nombreuses, voire pour certaines langues, quasi inexistantes.

Nous avons essayé d'identifier ces difficultés et de mener des actions afin d'y remédier.

**Il serait par exemple assez facile de lever les obstacles à la présence et à la circulation des caractères de toutes les langues sur les réseaux électroniques.** C'est un problème de **normalisation**. Le plus souvent les normes adéquates existent. Il faut qu'elles soient mieux implantées dans les systèmes d'information, mieux con-

nues et mieux diffusées. Il faut aussi que les instances internationales de normalisation et de standardisation veillent à ce que les normes qu'elles élaborent permettent le plurilinguisme. Nous veillons à ce que les experts français soient très attentifs sur ces points.

Pour créer et valider des outils logiciels qui prennent en compte les langues, les chercheurs et les entreprises doivent pouvoir disposer de ressources linguistiques dans toutes les langues. **Les ressources pour le français et les autres langues européennes sont trop peu nombreuses** et quand elles existent, des problèmes de droit empêchent souvent leur diffusion. La France participe à de nombreux programmes européens qui visent à créer et à diffuser des ressources linguistiques, notamment le programme PAROLE, pour les ressources écrites, SPEECHDAT II, pour l'oral et INTERVAL pour les ressources terminologiques. Elle favorise les travaux sur la néologie et leur diffusion.

**La France mène aussi une politique afin que des contenus en français soient mis à disposition sur cédérom ou en ligne.** Le ministère de la culture et le ministère de l'industrie se sont associés pour mettre en place un fonds de soutien aux opérateurs privés pour créer des contenus multimédias attractifs. Un fonds spécifique aide la presse à investir dans le multimédia. Des crédits importants ont été affectés à la numérisation des collections publiques, notamment dans les régions.

Enfin, le Premier ministre a demandé aux administrations de se doter de serveurs internet et a souhaité que les informations qu'ils contiennent, lorsqu'elles font l'objet d'une traduction, soient traduites en au moins deux langues.

#### **Nous voulons faciliter l'accès du plus grand nombre à l'information.**

Nous avons par exemple lancé avec l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) un programme de recherche afin d'interroger plus facilement le serveur Web du ministère de la culture, en formulant des requêtes en langage naturel. Il doit être possible de retrouver une œuvre ou une information sans pour cela être un spécialiste de l'informatique ou connaître tous les termes spécialisés des domaines concernés.

Le ministère de la culture est aussi engagé dans **plusieurs projets plurilingues** et notamment dans le projet Aquarelle qui permettra un accès dans plusieurs langues aux grandes banques de données européennes sur le patrimoine. Nous participons aussi, dans le cadre de groupes de travail internationaux, à l'élaboration de lexiques et de thésauri multilingues qui permettront l'indexation de banques de données dans plusieurs langues.

Nous pensons en effet qu'il est essentiel de permettre à ceux qui ne maîtrisent pas notre langue de pouvoir accéder à nos informations comme nous voulons donner la possibilité aux francophones de consulter en français des informations exprimées dans d'autres langues. Nous ne voulons pas d'espaces de communication clos sur eux-mêmes qui ignorent la culture de l'autre et qui, en réduisant les échanges, appauvrissent la pensée.

**Nous sommes optimistes pour l'Europe car la technologie qui permet de remédier à ces difficultés existe et progresse rapidement.** L'Europe possède en la matière des laboratoires de recherche et des industriels dont les compétences et le savoir faire sont reconnus internationalement. Les réformes engagées dans tous les domaines : les télécommunications, l'éducation et la formation, l'audiovisuel, les actions de recherche & développement du quatrième programme cadre, et notamment les programmes « Applications télématiques » et INFO2000, sont propres à nous doter des infrastructures adéquates ainsi que de contenus et de services multimédias riches et variés.

Nous nous réjouissons donc tout particulièrement de la décision du Conseil des ministres de l'Union, qui a permis l'adoption **et le lancement du programme « Multilinguisme et société de l'information »** qui nous réunit aujourd'hui.

Certes, on pourrait opposer que c'est un programme modestement doté au regard des enjeux. Ce serait certainement injuste. Nous savons trop, à la délégation générale à la langue française, que **toute action en faveur des langues ne peut se concevoir que dans un cadre général.** Or, ce programme n'est pas la seule initiative de l'Union en faveur du plurilinguisme. Il suffit pour cela de regarder la liste des projets qui ont été soutenus dans le 4ème programme cadre de recherche & développement.

Mais nous savons aussi qu'il est souvent nécessaire de **mettre le phare sur les problématiques linguistiques**, qui sans cela, seraient trop souvent traitées de manière éparse et incomplète. Le programme qui va vous être présenté aujourd'hui est certes un programme d'appui, mais un programme indispensable à maints égards.

**Nous lui apportons tout notre soutien et nous lui souhaitons bonne chance.**